

BAREME DES HONORAIRES TTC

TVA au taux actuel de 20 %

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Honoraires à la charge du vendeur

VENTE LOCAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNEL

pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

INFERIEUR à 100.000 euros (forfait)	6 000 €
DE 100.000 Euros à 160.000 euros	6,00%
DE 160.000 à 250.000 euros	5,50%
SUPERIEUR à 250.000 euros	5,00%

VENTE DE BOX OU PARKING

Forfait à la charge de l'acquéreur	3 000 €
------------------------------------	---------

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Forfait à la charge de l'acquéreur	12,00%
------------------------------------	--------

VENTE DE TERRAIN

Forfait à la charge de l'acquéreur	6,00%
------------------------------------	-------

LOCATION COMMERCES ET BUREAUX

Honoraires de location et rédaction du bail à la charge du preneur pourcentage appliqué sur loyer triennal hors charge	10,00%
--	--------

LOCATION BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

	zone très tendue	zone tendue
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail à la charge de chacune des parties	12 €/m ²	10 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge de chacune des parties	3 €/m ²	3 €/m ²
Honoraires d'entremise et négociation (hors gérance)	250 €	250 €

AUTRES BAUX D'HABITATION

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail calculés sur le loyer annuel hors charges, à la charge par moitié de chacune des parties	12%
Honoraires de rédaction du bail	260 €

LOCATION PARKING

Forfait à la charge de chacune des parties	130 €
--	-------

Garantie des loyers Impayés et Détériorations immobilières : 2,26 % TTC des loyers + charges
